



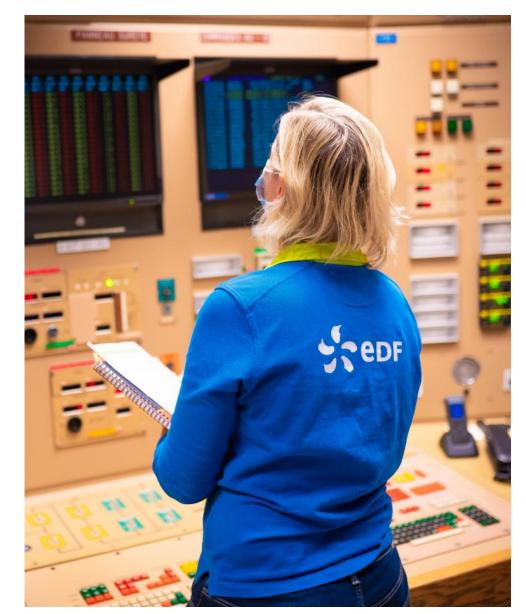
Description et chronologie de l'évènement

Le 23 février 2023, les équipes de la centrale de Cattenom réalisent un essai périodique sur le système qui permet de mesurer l'activité radiologique ambiante en bordure de la piscine combustible de l'unité de production n°2, alors en arrêt pour maintenance.

Lors de leur contrôle, les équipes constatent un écart de réglage du seuil sur une des deux chaînes de mesure, supérieur de 10 fois au seuil attendu.

→ Le système est remis en conformité immédiatement.

Le système de surveillance est resté opérationnel car chaque réacteur est équipé de 2 systèmes identiques : le réglage du seuil sur le second appareil était conforme.





Investigations et règles générales d'exploitation

Le défaut détecté est d'origine humaine :

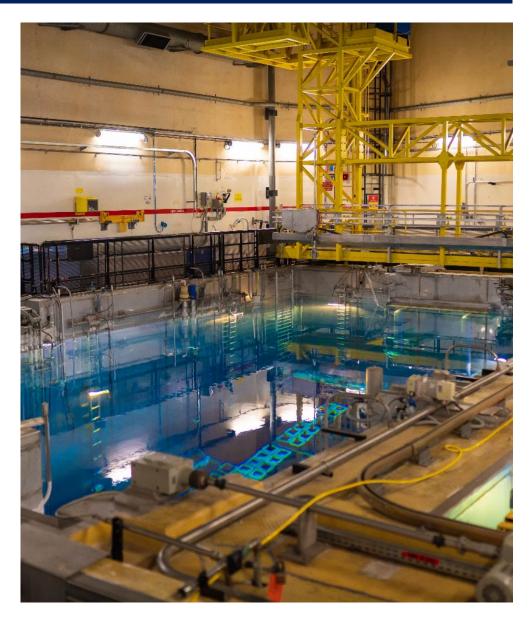
Les investigations menées montrent que la dernière intervention sur le matériel date du 15 février, date à laquelle le seuil avait été modifié dans le cadre d'une intervention dans le bâtiment combustible.

Le 20 février, la vérification hebdomadaire réalisée sur le matériel n'a pas permis de relever qu'une des chaînes de mesure n'était pas réglée avec le seuil attendu, il est donc considéré qu'elle n'est pas conforme depuis cette date.

Ce que demandent nos règles d'exploitation ?

- Remise en conformité du matériel sous 3 jours,
- Suspension des manutentions de combustible,
- Mise en place d'un système de ventilation compensatoire.
- → Cette conduite à tenir n'a pas été respectée puisque l'écart de réglage n'avait pas été identifié.

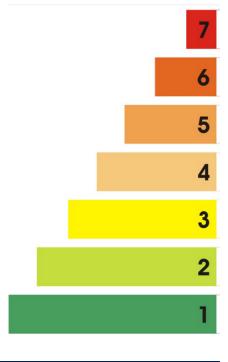




Pas d'impact réel sur la sûreté

Nos systèmes de sûreté étant redondants, une autre chaîne de mesure, dont le seuil était conforme, aurait permis de détecter immédiatement toute activité anormale depuis la salle de commande, il n'y a donc eu aucun impact réel en termes de sûreté.

Bien que **le système de surveillance soit resté opérationnel**, le mauvais réglage du seuil sur une des chaînes de mesure aurait conduit à un **léger retard dans la détection d'une montée d'activité dans les locaux concernés.** En raison de la **détection tardive** de ce non-respect aux spécificités techniques d'exploitation, la centrale de Cattenom a déclaré cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES à l'Autorité de sûreté nucléaire le 1^{er} mars 2023.



Comme après chaque évènement, un rapport d'analyse est effectué. Cette analyse est encore en cours d'instruction.





Des questions?

